



Modalités d'utilisation et modalités relatives à la confidentialité de la Plateforme TD

Veuillez lire le présent document attentivement. Les présentes modalités d'utilisation et modalités relatives à la confidentialité de la Plateforme TD (les « **modalités d'utilisation de TD** » ou les « **modalités** ») constituent un accord juridique entre vous et La Banque Toronto Dominion et s'appliquent à votre utilisation de la Plateforme TD.

1. Nous utilisons les termes suivants dans le présent document et tenons à vous rappeler le sens de ces derniers :

« **destinataire** » désigne la personne à qui sont destinés les fonds que vous envoyez à l'aide du service Transfert d'argent Western Union^{MD};

« **nous/notre/nos/TD** » désigne La Banque Toronto Dominion et ses sociétés affiliées au Canada;

« **Plateforme TD** » désigne le service offert par La Banque TD, à l'aide de l'appli des services bancaires mobiles TD ou des services bancaires par Internet BanqueNet, qui vous permet d'accéder au service Transfert d'argent Western Union^{MD};

« **transfert d'argent mondial** » désigne un transfert électronique de fonds que vous envoyez à une autre personne à l'extérieur du Canada à l'aide du service Transfert d'argent Western Union^{MD};

« **Transfert d'argent Western Union^{MD}** » désigne le service de transfert d'argent mondial offert par Western Union conformément aux conditions générales de Western Union, et mis à votre disposition à l'aide de la Plateforme TD;

« **vous/votre/vos** » désigne vous, à titre de client de La Banque TD;

« **Western Union** » désigne Services financiers Western Union (Canada), Inc., société indépendante qui n'est pas membre du Groupe Banque TD ni une société au sein de celui-ci, qui offre le **service Transfert d'argent Western Union^{MD}**, conformément aux conditions générales de Western Union.

2. Il est important que vous compreniez que les présentes modalités d'utilisation de TD et

les conditions générales de Western Union relativement au service Transfert d'argent Western Union^{MD} figurant à l'adresse www.westernunion.com/ca/fr/Conditions-Generales-TD-version.html (en français) et www.westernunion.com/ca/en/Terms-Conditions-TD-version.html (en anglais) (les « conditions générales de Western Union ») s'appliquent à des situations différentes.

3. Modalités d'utilisation de TD : La Plateforme TD est conçue afin de vous permettre d'accéder au service Transfert d'argent Western Union^{MD}. Chaque fois que vous utilisez la Plateforme TD afin d'effectuer un transfert d'argent mondial à l'aide du service Transfert d'argent Western Union^{MD}, les présentes modalités s'appliqueront. En cliquant sur le bouton **Accepter**, vous confirmez que vous (1) avez atteint l'âge de la majorité dans la province où vous résidez; (2) avez lu les présentes modalités; (3) consentez au service de la Plateforme TD; et (4) consentez à être lié par les présentes modalités. Il est conseillé d'imprimer ou de télécharger et de sauvegarder les présentes modalités. Les présentes modalités sont offertes au moment de l'inscription et sur notre site Web public à l'adresse https://tdcanadatrust.com/document/PDF/IRM_terms_and_conditions_FR.pdf (en français) et https://tdcanadatrust.com/document/PDF/IRM_terms_and_conditions.pdf (en anglais). Si vous ne souhaitez pas cliquer sur le bouton Accepter, veuillez noter que vous ne pourrez pas accéder à la Plateforme TD ni utiliser le service Transfert d'argent Western Union^{MD}.

4. Conditions générales de Western Union :

En plus des présentes modalités, vous devrez, avant d'effectuer une transaction à l'aide du service Transfert d'argent Western Union^{MD}, lire les conditions générales de Western Union et y consentir. Les conditions générales de Western Union s'appliquent à votre relation avec Western Union et à votre utilisation du service Transfert d'argent Western Union^{MD}. Chaque fois que vous soumettez une demande d'effectuer un transfert d'argent mondial, Western Union est tenue de la traiter conformément aux conditions générales de Western Union.



5. Frais et frais de service TD : La Banque TD n'exige aucuns frais en contrepartie de votre utilisation de la Plateforme TD. Toutefois, les transferts de fonds, y compris le transfert d'argent mondial, sont des transactions auxquelles des frais réguliers associés au compte peuvent s'appliquer. Ces frais sont énumérés dans le document d'information TD, Nos comptes et services connexes.

6. Rémunération de La Banque TD : La Banque TD recevra une rémunération de la part de Western Union pour les transactions de Transfert d'argent Western Union^{MD} effectuées à l'aide de la Plateforme TD.

7. Frais associés au service Transfert d'argent Western Union^{MD} : Western Union peut exiger des frais (les « **frais de transfert d'argent exigés par Western Union** ») afin de traiter chaque transfert d'argent mondial. Western Union détermine également le taux de change qui s'applique à votre transfert d'argent mondial. Avant que vous ne soumettiez votre demande d'effectuer un transfert d'argent mondial, Western Union est tenue de vous informer des frais de Transfert d'argent Western Union, du taux de change (y compris des estimations) et de vous fournir des renseignements supplémentaires sur les frais, taxes, et limites applicables aux transactions ou d'autres renseignements pertinents relatifs aux pays concernés. Les paiements seront généralement effectués dans la monnaie locale (les paiements peuvent toutefois être faits en dollars américains dans certains pays ou dans une autre monnaie dans les endroits participants). En plus des frais de transfert d'argent exigés par Western Union applicables à chaque transaction, un taux de change sera appliqué. La monnaie canadienne est convertie en devise étrangère selon le taux de change fixé par Western Union. Toute différence entre le taux qui vous est donné et le taux obtenu par Western Union sera conservée par Western Union (et ses mandataires dans certains cas) en plus des frais de transfert d'argent exigés par Western Union. Vous acceptez de verser à Western Union les frais de transfert d'argent exigés par Western Union.

Vous autorisez La Banque TD à porter au débit de votre compte TD que vous choisissez pour effectuer la transaction la somme du transfert d'argent

mondial que vous envoyez et des frais de transfert d'argent exigés par Western Union. La Banque TD décline toute responsabilité à l'égard des frais de transfert d'argent exigés par Western Union et du taux de change fourni par Western Union.

8. Relevé d'opération TD : Deux (2) débits figureront dans vos relevés d'opération TD : un débit pour le montant du transfert d'argent mondial que vous envoyez et un autre pour les frais de transfert d'argent exigés par Western Union. Ces deux (2) débits sont considérés comme une seule opération facturable pour l'application des limites d'opération mensuelles de votre compte.

9. Limites : La Banque TD et Western Union appliquent des limites au transfert d'argent mondial que vous pouvez envoyer :

- a) La limite que La Banque TD applique à un transfert d'argent mondial est de 999,99 \$.
- b) La limite que Western Union applique par transfert d'argent mondial est de 999,99 \$, la limite par période de 24 heures est de 999,99 \$, la limite par période de 7 jours est de 2999,97 \$ et la limite par période de 30 jours est de 6999,93 \$.

Les demandes de Transfert d'argent Western Union^{MD} à l'aide de la Plateforme TD seront prises en compte pour le calcul des plafonds cumulatifs fixés par Western Union.

10. Absence d'une relation de mandat : Le service Transfert d'argent Western Union^{MD} est offert par Western Union, et La Banque TD n'agit pas à titre de mandataire dans le cadre de votre transfert d'argent mondial ou d'autres relations d'affaires entre vous et Western Union.

11. Utilisation de la Plateforme TD : Vous vous engagez à ne pas utiliser la Plateforme TD, le transfert d'argent mondial ou le service Transfert d'argent Western Union^{MD} afin d'effectuer des transferts de fonds pour le compte d'un tiers, y compris un particulier, une entreprise ou une autre entité ou d'une manière qui ne se conforme pas aux présentes modalités.

12. Mise à jour du profil : Vous devez vous assurer que les renseignements contenus dans votre profil à La Banque TD (vos nom, adresse et numéro de téléphone terrestre ou mobile) sont à jour avant chaque utilisation de la Plateforme TD.



13. Consentement à la collecte de

renseignements de tiers : Vous êtes tenu de fournir des renseignements exhaustifs et exacts sur les destinataires. Veuillez réviser attentivement les renseignements que vous avez fournis avant d'effectuer le transfert d'argent mondial. De plus, vous acceptez que le destinataire sache que vous fournissez les coordonnées du destinataire à La Banque TD et à Western Union, qu'il est au courant de la fin pour laquelle les renseignements sont collectés, utilisés, divulgués et stockés et que vous avez obtenu le consentement du destinataire relativement à la collecte, à l'utilisation, à la divulgation et au stockage de ces renseignements. De plus, vous convenez que nous avons le droit de communiquer ces renseignements à Western Union en vue de vous offrir les services de transfert d'argent. Les renseignements fournis serviront à remplir votre demande et permettront de respecter les exigences réglementaires et seront traités conformément à la Convention sur la confidentialité TD des renseignements personnels et la Politique de confidentialité de Western Union.

14. Comptes admissibles : Tous vos comptes ne sont pas admissibles aux fins de l'envoi d'un transfert d'argent mondial. La liste des comptes admissibles figure dans le choix de comptes mis à votre disposition pendant le traitement de la transaction.

15. Annulation de votre transaction : Si vous souhaitez annuler votre Transfert d'argent Western Union^{MD}, vous pouvez communiquer avec La Banque TD au 1-844-352-1148 (en anglais au 1-844-352-1148) ou avec Western Union au 1-866-279-0640 (en anglais et en français). De plus, si vous soumettez une demande de Transfert d'argent Western Union^{MD} et que le destinataire ne prend pas possession des fonds dans les 60 jours suivant la demande d'envoi, Western Union l'annulera. Vous ne pouvez pas annuler votre demande de Transfert d'argent Western Union^{MD} une fois que le destinataire a pris possession des fonds. En cas d'annulation de votre demande de Transfert d'argent Western Union^{MD}, La Banque TD créditera au compte que vous avez utilisé afin d'effectuer la transaction de Transfert d'argent Western Union^{MD} (i) le montant du transfert d'argent mondial que vous avez envoyé et (ii) les frais de transfert d'argent exigés par Western Union.

16. Demande retenue, bloquée ou rejetée : La Banque TD ou Western Union peuvent retenir, bloquer ou rejeter, selon le cas, une demande d'envoyer un transfert d'argent mondial qui contreviendrait ou pourrait contrevenir aux exigences légales ou réglementaires au Canada ou à l'étranger ou autrement conformément aux politiques en matière de risque ou de conformité de La Banque TD ou de Western Union.

17. Responsabilité : Le service Transfert d'argent Western Union^{MD} est offert par Western Union. Nous déclinons toute responsabilité envers vous quant à la prestation de ces services par Western Union ou à la perte de vos fonds suivant leur transfert à Western Union (y compris en raison de tout retard ou rejet ou de toute annulation ou de l'insolvabilité de Western Union). Nous assumons la responsabilité d'exploitation de la Plateforme TD. Nous déclinons toute responsabilité envers vous à l'égard de toutes pertes ou de tous dommages que vous subissez en raison de votre utilisation de la Plateforme TD, sauf les dommages directs qui découlent de notre négligence ou de celle de nos mandataires. Cette limitation de notre responsabilité relativement aux dommages directs s'applique même si on nous a avisés de la possibilité que vous puissiez subir d'autres pertes ou dommages. En aucun cas, nous ne pouvons être tenus responsables de toute perte ou de tout dommage qui découle de ce qui suit : (i) d'une défaillance, d'une erreur, d'un fonctionnement défectueux, d'une mauvaise utilisation, d'un retard ou de la non disponibilité de la Plateforme TD ou du transfert d'argent mondial, (ii) d'un système, d'un équipement ou d'un service et causé par un tiers ou dans des circonstances qui sont indépendantes de notre volonté, (iii) d'un rejet ou de l'annulation de transactions ou (iv) de toute autre défaillance ou erreur ou tout autre retard causé par un tiers ou dans d'autres circonstances qui sont indépendantes de notre volonté.

18. Modifications apportées à nos modalités et à la Plateforme TD : Sous réserve de la loi applicable, nous pouvons ajouter des dispositions aux présentes modalités à tout moment ou y apporter des modifications.



19. Notre droit de cesser d'offrir la Plateforme

TD : Nous pouvons cesser d'offrir la Plateforme TD, ajouter ou retirer des pays ou des territoires auxquels le transfert d'argent mondial peut être envoyé, mettre à jour l'une ou l'autre des fonctionnalités de la Plateforme TD ou cesser de vous offrir l'accès au service Transfert d'argent Western Union^{MD} à l'aide de la Plateforme TD à tout moment.

20. Plaintes adressées à La Banque TD :

Si vous avez un problème ou une préoccupation relativement à l'utilisation de la Plateforme TD, vous pouvez communiquer avec nous en composant sans frais le 1-844-352-1148 (en anglais le 1-844-352-1148), par courriel à l'adresse customer.service@td.com ou vous rendre dans l'une de nos succursales. Pour obtenir de plus amples renseignements sur notre processus de traitement des plaintes, rendez vous à l'adresse : www.td.com. Si vous avez une plainte à formuler concernant une infraction possible d'une loi en matière de protection des consommateurs, d'un engagement public ou d'un code de conduite du secteur, vous pouvez communiquer par écrit avec l'Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC) à l'adresse suivante : Édifice Entreprise, 427, avenue Laurier Ouest, 6^e étage, Ottawa (Ontario) K1R 1B9. Vous pouvez également communiquer avec l'ACFC par téléphone en composant le 1-866-461-2232 (en anglais le 1-866-461-3222) ou par le truchement de son site Web, à l'adresse www.fcac-acfc.gc.ca. Veuillez prendre note que l'ACFC ne s'implique pas dans des affaires de redressement ou d'indemnisation. Pour votre sécurité, veuillez ne pas envoyer d'information confidentielle ou personnelle (par exemple, numéro de carte d'accès, numéros de compte, etc.) par courriel étant donné qu'il ne s'agit pas d'une méthode de communication sécuritaire. Si votre demande est urgente ou nécessite la divulgation d'information confidentielle ou personnelle aux fins de résolution du problème, veuillez nous appeler.

21. Plaintes adressées à Western Union : Si vous avez un problème ou une préoccupation visant Western Union ou le service Transfert d'argent Western Union^{MD}, vous pouvez communiquer avec La Banque TD en composant sans frais le 1-844-352-1148 (en anglais le 1-844-352-1148), nous envoyer un courriel à l'adresse customer.service@td.com ou vous rendre à l'une de nos succursales, et nous vous aiderons à vous diriger vers le service des plaintes de Western Union. Vous pouvez également faire part directement de vos préoccupations à Western Union conformément aux conditions générales de Western Union.

22. Autres conventions conclues avec La

Banque TD : Les présentes modalités s'ajoutent à toute autre convention que vous avez conclue avec nous, y compris les *Modalités des services financiers* et les *Modalités relatives à l'utilisation des cartes et des Services financiers électroniques*.

23. Loi applicable : Les présentes modalités sont régies et interprétées conformément aux lois applicables de la province ou du territoire du Canada où vous résidez.